Rapport annuel 2006-2007

Société québécoise d'assainissement des eaux

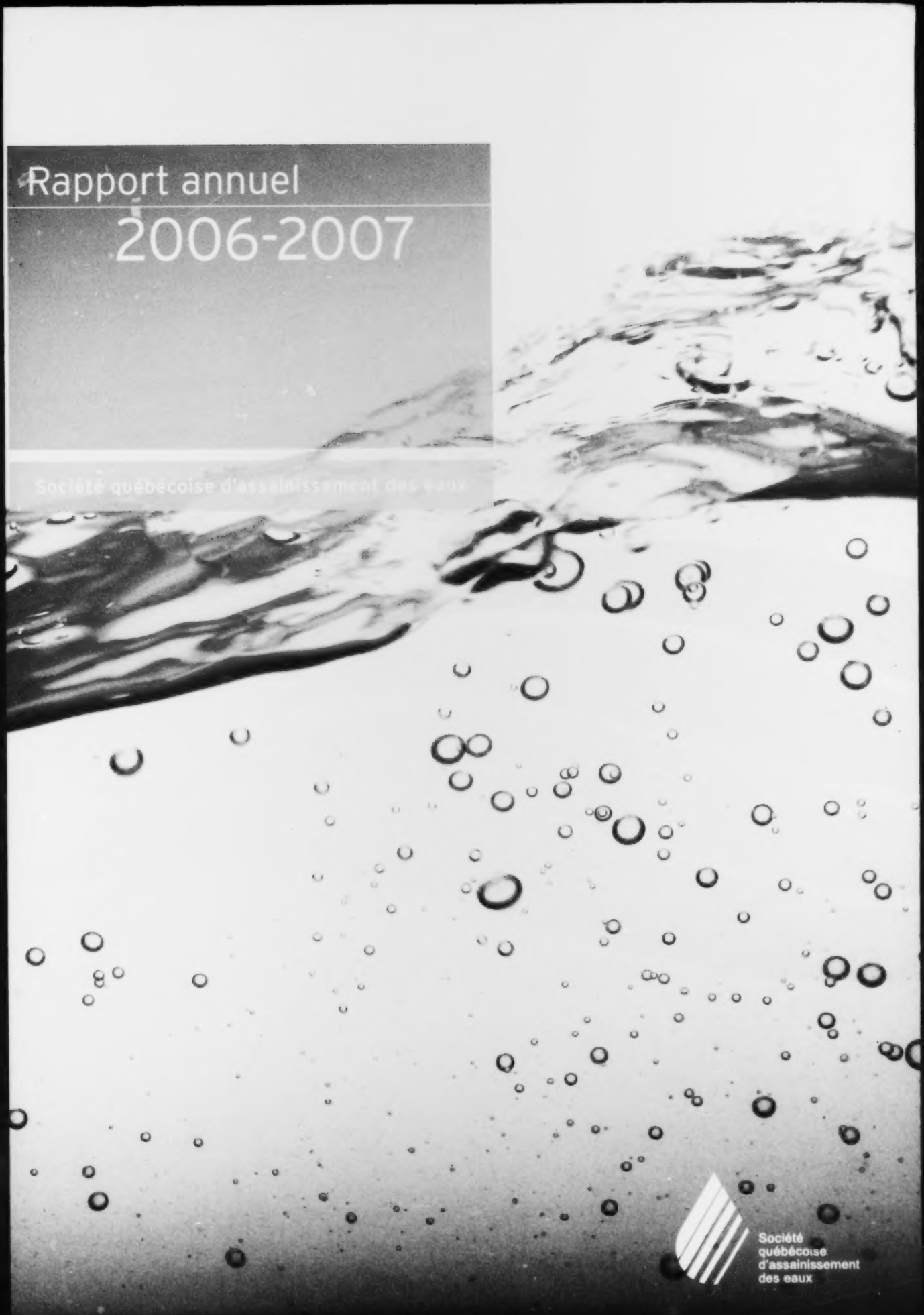

Société québécoise d'assainissement des eaux

Ce document a été réalisé par le ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR).
Il est accessible sur le site Web du Ministère (www.mamr.gouv.qc.ca)

ISBN 978-2-550-50678-2 (imprimé)
ISBN 978-2-550-50677-5 (PDF)
ISSN 0839-4385 (imprimé)
ISSN 1913-7710 (PDF)
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007

© Gouvernement du Québec, 2007

2008-01450/

Québec, le 5 octobre 2007

Madame Nathalie Normandeau
Vice-première ministre et
ministre des Affaires municipales et des Régions
Gouvernement du Québec
Édifice Jean-Baptiste-De-La Salle
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Aile Chauveau, 4e étage
Québec (Québec) G1R 4J3

Madame la Ministre,

À titre d'administrateur de la Société québécoise d'assainissement des eaux du Québec, j'ai l'honneur et le plaisir de vous soumettre le rapport annuel 2006-2007, conformément aux dispositions de la Loi sur la Société québécoise d'assainissement des eaux.

Ce rapport détaille l'ensemble des activités de la Société pour la période du 1er avril 2006 au 31 mars 2007.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Michel Gagnon
Administrateur

Table des matières

Mission 5

Message de la direction 6

Évolution des affaires 7

- La clientèle 7
- Les réalisations 7
- Les investissements 8
- Le financement des ouvrages 9
- Les frais d'exploitation 11

États financiers 13

- Rapport de la direction 15
- Rapport du vérificateur 17
- Résultats 18
- Bilan 19
- Flux de trésorerie 20
- Notes complémentaires 21

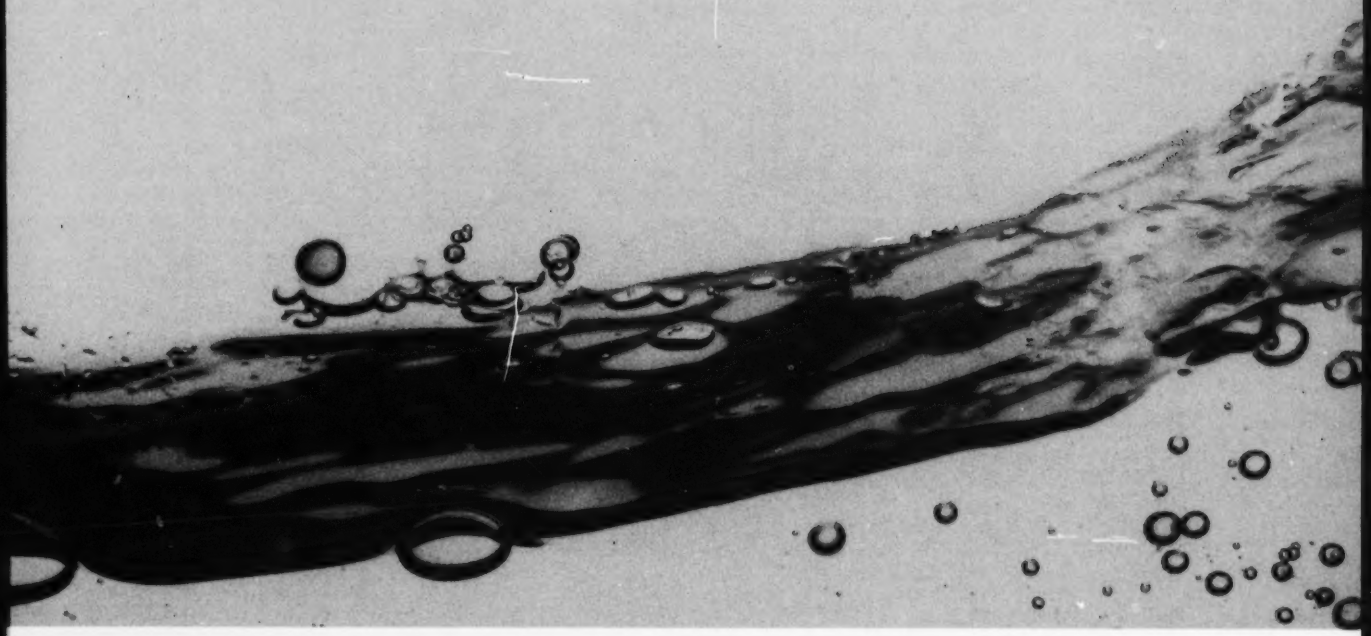

Mission

Créée en 1980, la Société québécoise d'assainissement des eaux est une société d'État au service des municipalités. La Société fournit aux municipalités des services de gestion et de financement appropriés afin qu'elles puissent se doter d'équipements de qualité pour l'assainissement des eaux usées, au meilleur coût possible, et ce, au bénéfice des populations desservies par ces municipalités. La Société doit exercer ses activités en respectant les modalités administratives approuvées par le gouvernement et accomplir ses mandats dans le cadre de sa loi constituante, en s'engageant à réaliser le contenu des conventions intervenues entre les municipalités et le gouvernement du Québec, le tout dans le respect des normes de dépollution, ainsi que des critères de qualité, de coûts et d'échéancier de réalisation.

À l'exception de la finalisation de quatre derniers dossiers encore actifs, la Société a maintenant terminé l'essentiel de ses mandats de gestion de projets et se consacre dorénavant à la gestion rigoureuse de son service de la dette.

Dans le cadre du Programme d'assainissement des eaux du Québec (PAEQ), la Société avait pour mandat :

- de concevoir, construire, améliorer, agrandir, mettre en marche, financer, exploiter des ouvrages d'assainissement des eaux pour les besoins des municipalités ;

- de réaliser des études et d'exécuter des travaux en matière d'égout et d'assainissement, ainsi que des travaux d'aqueduc, de recherche en eau et de traitement de l'eau potable pour certaines localités du Québec ;

- d'agir à l'extérieur du Québec, en association avec les entreprises québécoises œuvrant dans le domaine de la gestion de l'eau, notamment en fournissant des biens et services reliés à l'expérience acquise au Québec, en faisant la promotion de ces biens et services et en favorisant le développement du potentiel technologique et industriel du Québec dans ce domaine.

Dans le cadre du Programme d'assainissement des eaux municipales (PADEM), la Société a eu pour mandat :

- d'agir comme conseiller auprès des municipalités en matière de réalisation et d'exploitation d'ouvrages d'assainissement des eaux ;

- de fournir aux municipalités de l'aide technique et professionnelle en matière de gestion pour la réalisation d'ouvrages d'assainissement des eaux ;

- d'élaborer des projets de transfert et de diffusion de nouvelles technologies en matière d'assainissement des eaux et de traitement de l'eau potable, et de procéder à leur réalisation avec l'autorisation de la ministre des Affaires municipales et des Régions.

Message de la direction

L'année financière 2006-2007 a été marquée par des changements importants à la Loi sur la Société québécoise d'assainissement des eaux (projet de loi 55, Loi modifiant de nouveau diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal, sanctionné le 14 décembre 2006). Ces changements avaient pour but de transférer l'administration des affaires de la Société à une personne désignée par la ministre des Affaires municipales et des Régions. À cet effet, M. Michel Gagnon, sous-ministre adjoint au ministère des Affaires municipales et des Régions a été nommé à titre d'administrateur de la Société à compter du 1er mars 2007.

Au cours de l'exercice 2006-2007, l'essentiel des activités de la Société a porté sur la gestion de son service de la dette ainsi que sur la fermeture, à l'intérieur des budgets alloués, des derniers projets encore actifs dans le cadre du Programme d'assainissement des eaux du Québec (PAEQ) et du Programme Aqueduc et Égout de la Basse-Côte-Nord, le tout en collaboration étroite avec le ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR).

Pour l'ensemble des programmes à l'intérieur desquels elle a œuvré, la Société a géré et, pour la plupart, financé la réalisation de 724 projets municipaux d'assainissement des eaux, représentant des investissements de près de 3,8 milliards de dollars. De ce nombre, 720 projets ont déjà reçu le statut de « projets fermés à 100 % », dont trois au cours du présent exercice. Les quatre projets qu'il reste à finaliser devraient l'être d'ici la fin de 2007.

Au cours du prochain exercice, le Ministère poursuivra néanmoins une gestion efficace et rigoureuse du service de la dette de la Société, établi à 2,6 milliards de dollars, tout en veillant au suivi des dossiers encore actifs ainsi qu'au parachèvement définitif des derniers projets.

Michel Gagnon
Administrateur

Évolution des affaires

La clientèle

Dès sa création, la Société a fourni des services de gestion et de financement de projets aux municipalités désireuses de se doter d'ouvrages d'assainissement des eaux usées. Elle a accordé cette aide dans le cadre du Programme d'assainissement des eaux du Québec (PAEQ) ainsi que du Programme Aqueduc et Égout de la Basse-Côte-Nord.

En tenant compte des regroupements, pas moins de 445 municipalités ont confié à la Société, en tout ou en partie, la maîtrise d'œuvre de leurs ouvrages d'assainissement tandis que 182 autres municipalités lui confiaient la gestion et le financement d'études préliminaires relatives à la construction de tels ouvrages. Ces différents mandats ont mené à la réalisation de 691 projets dans le cadre du PAEQ et de 13 projets dans le cadre du Programme Aqueduc et Égout de la Basse-Côte-Nord.

La Société a également fourni à 25 municipalités inscrites au Programme d'assainissement des eaux municipales (PADEM), des services professionnels de gestion afin de les assister dans la réalisation d'ouvrages d'assainissement adaptés à leurs besoins. Ceci s'est traduit par la réalisation de 20 projets, tous parachevés au cours de l'exercice 2001-2002.

Les réalisations

PAEQ

Au terme du PAEQ, la Société aura géré au total 691 projets. De ce nombre, 202 consistaient en des études préliminaires touchant 208 municipalités, 75 en des travaux pour la réfection du réseau existant ou l'aménagement d'un nouveau réseau et 414 en des travaux pour la construction d'au moins une station d'épuration.

Parmi les 691 projets gérés par la Société, 687 ont reçu à ce jour le statut de « projets fermés à 100 % ». Les quatre projets restants, dont les investissements réalisés se chiffrent globalement à près de 378,3 millions de dollars, devraient être fermés définitivement d'ici la fin du prochain exercice.

Le nombre total de stations d'épuration construites s'élève à 432. Elles desservent un nombre au moins équivalent de municipalités, celui-ci variant en fonction des regroupements municipaux. Toutes ces stations sont pleinement opérationnelles et sont maintenant la propriété des municipalités.

Une seule municipalité retarde toujours le transfert en sa faveur de certaines propriétés. Ce transfert devrait être complété d'ici la fin du prochain exercice.

ÉTATS DES PROJETS - PAEQ

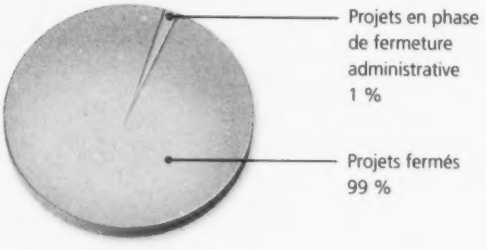

Aqueduc et Égout de la Basse-Côte-Nord

Dans le cadre du Programme Aqueduc et Égout de la Basse-Côte-Nord, les 13 projets gérés par la Société sont fermés.

MODES DE FINANCEMENT (EN MILLIERS DE DOLLARS)

Mode de financement	Type	Échéance	Date de l'acceptation de l'offre	Coût net à l'emprunteur (taux effectif)	Montant
Temporaire	Billets à terme	30 à 90 jours			23 080
					23 080
Permanent	Privé «X»	2014-07-31	1989-06-27	10,25	50 000
	Privé «BE»	2007-10-01	1997-09-17	6,26	75 000
	Privé «BG»	2007-10-01	1997-12-09	6,23	25 000
	Privé «BJ»	2009-06-01	1999-03-04	5,91	165 000
	Privé «BK»	2009-06-01	2000-09-29	6,36	75 855
	Privé «BM»	2010-12-01	2000-11-24	6,54	150 000
	Privé «BN»	2009-06-01	2001-02-09	6,06	50 000
	Privé «BP»	2010-12-01	2001-09-21	6,05	130 000
	Privé «BQ»	2009-02-04	2002-01-25	5,77	110 000
	Privé «BT»	2010-10-01	2002-10-28	5,34	245 000
	Privé «BU»	2007-11-29	2003-01-23	4,50	105 000
	Privé «BW»	2013-10-01	2003-07-16	5,28	93 656
	Privé «BY»	2013-10-01	2003-08-08	5,36	65 000
	Privé «BZ»	2008-09-09	2003-08-20	4,39	2 635
	Privé «CA»	2010-12-01	2003-08-29	5,03	65 146
	Privé «CB»	2013-10-01	2003-09-10	5,24	100 000
	Privé «CE»	2007-12-03	2003-11-12	4,35	1 900
	Privé «CF»	2008-12-01	2003-11-12	4,63	2 190
	Privé «CG»	2011-12-01	2003-11-12	5,23	7 500
	Privé «CH»	2013-10-01	2003-11-28	5,27	214 200
	Privé «CJ»	2009-08-25	2004-08-05	4,54	16 500
	Privé «CI»	2014-12-01	2004-08-05	5,28	100 000
	Privé «CK»	2014-06-30	2004-11-30	4,99	60 000
	Privé «CL»	2015-03-02	2005-02-09	4,62	90 000
	Privé «CM»	2008-10-01	2005-08-23	3,63	2 880
	Privé «CN»	2013-10-01	2005-08-23	4,17	21 450
	Privé «CO»	2015-12-01	2005-08-23	4,32	85 750
	Privé «CP»	2008-01-17	2006-03-10	4,30	1 538
	Privé «CQ»	2011-04-01	2006-03-10	4,50	52 622
	Privé «CR»	2013-04-01	2006-03-10	4,66	5 808
	Privé «CS»	2016-04-01	2006-03-10	4,77	88 633
	Privé «CT»	2015-12-01	2006-03-10	4,71	2 062
	Privé «CU»	2018-04-02	2006-03-10	4,88	820
	Privé «CV»	2019-04-01	2006-03-10	4,89	1 872
	Privé «CW»	2011-05-31	2006-05-31	4,75	2 045
	Privé «CX»	2016-12-01	2006-08-22	4,82	41 971
	Privé «CY»	2011-05-31	2006-05-31	4,67	41 143
	Privé «CZ»	2016-12-01	2006-08-22	4,79	73 551
	Privé «DA»	2009-08-04	2006-11-27	4,23	11 790
	Privé «DB»	2009-08-04	2006-11-27	4,31	3 470
	Privé «DC»	2011-10-28	2006-11-27	4,29	11 632
	Privé «DD»	2014-12-01	2006-11-27	4,40	44 585
	Privé «DE»	2016-10-11	2006-11-27	4,49	68 278
	Privé «DF»	2016-10-11	2006-11-27	4,55	665
					2 562 146
					2 585 226

Les frais d'exploitation

Les revenus de la Société proviennent principalement des frais de gestion afférents aux ouvrages qu'elle gère et finance.

En vertu de sa loi constituante, la Société doit s'autofinancer à même ses revenus d'exploitation, ce qui l'oblige à mettre en œuvre une organisation souple et efficace et à gérer ses dépenses d'exploitation avec rigueur et prudence. Elle doit donc établir le niveau de ses dépenses en fonction du niveau des investissements qu'elle réalise afin de respecter le principe d'autofinancement de ses activités.

La Société prévoit compléter l'ensemble de ses mandats de gestion de projets d'ici la fin du prochain exercice. À cet égard, le budget d'exploitation prévu de la Société, pour l'exercice 2007-2008, est fixé à 20 000 dollars.

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS ET DES DÉPENSES D'EXPLOITATION

	2004-2005	2005-2006	2006-2007
Effectifs	2	2	2
Dépenses d'exploitation	0,43 M$	0,33 M$	0,31 $

Le transfert de l'administration des affaires de la Société au ministère des Affaires municipales et des Régions a engendré l'abolition, en février 2007, des deux postes à la Société (P.D.G. et secrétaire).

Les investissements

Bilan général

À la fin du présent exercice, les 687 projets « fermés à 100 % » dans le cadre du PAEQ représentent un coût total de l'ordre de 3,3 milliards de dollars et les quatre projets qui ne sont pas encore fermés totalisent des investissements de près de 378,3 millions de dollars.

Mis à part les coûts à venir pour régler les dossiers administratifs et légaux des projets en phase de fermeture, les investissements prévus de 3,7 milliards de dollars se répartissent comme suit :

RÉPARTITION DU COÛT TOTAL PRÉVU DES PROJETS - PAEQ (EN MILLIONS DE DOLLARS)

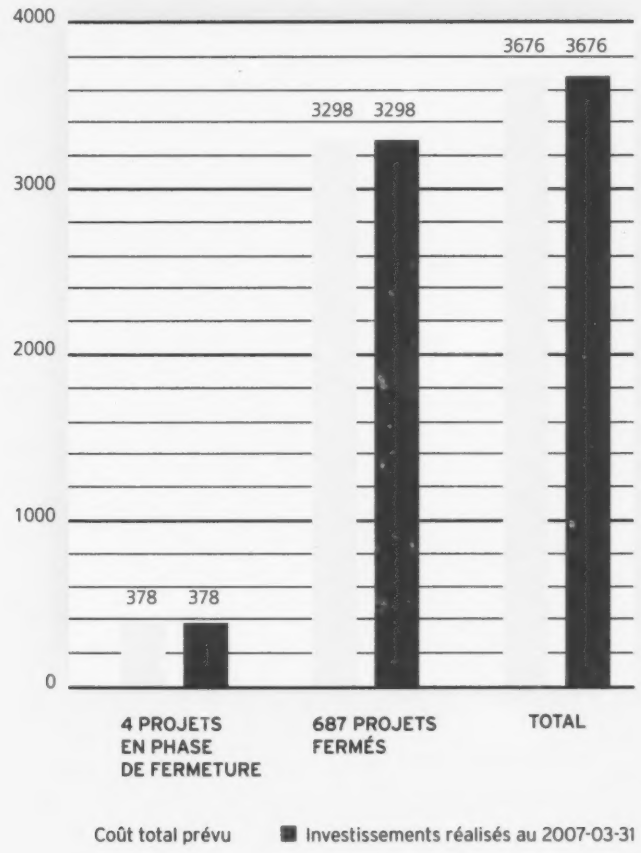

Par ailleurs, l'essentiel des investissements de 50,7 millions de dollars prévus dans le cadre du Programme Aqueduc et Égout de la Basse-Côte-Nord, de même que l'ensemble des projets gérés par la Société dans le cadre du PADEM et évalués à plus de 69 millions de dollars, ont été finalisés au cours de l'exercice 2001-2002.

Exercice 2006-2007

Au cours du présent exercice, en excluant les frais juridiques liés aux actions en justice encore pendantes devant les tribunaux ainsi que les sommes versées à la suite du règlement de certaines de ces actions, les investissements réalisés dans le cadre du PAEQ et du Programme Aqueduc et Égout de la Basse-Côte-Nord se sont élevés à près de 60 000 dollars.

Pour le prochain exercice, la Société estime qu'aucun investissement n'est prévu, excluant les coûts de règlement des dernières actions en justice.

Le financement des ouvrages

Dans le cadre des programmes que la Société administre, celle-ci contracte les emprunts nécessaires au financement des projets dont elle est le maître d'œuvre et se fait rembourser, d'une part, la participation gouvernementale pour et au nom des municipalités et, d'autre part, la participation municipale par chacune de ses municipalités clientes.

Au cours du présent exercice, les taux d'intérêt négociés par la Société pour les emprunts temporaires ont été inférieurs, en moyenne, d'environ 1,55 % au taux d'intérêt préférentiel des banques à charte canadiennes généralement consenti aux municipalités de grande taille. Le coût moyen de financement a été de 4,37 % comparativement à 3,42 % pour l'exercice précédent.

La Société a réalisé durant l'année des financements privés permanents totalisant 299,1 millions de dollars ($CAN). La durée moyenne pondérée des emprunts de l'année est de 8,4 ans avec un taux d'intérêt moyen pondéré effectif de 4,60 % (s.a.).

Notes complémentaires

31 mars 2007

6. Créances à long terme

	2007	2006
	(en milliers de dollars)	
Gouvernement du Québec	2 325 294	2 452 361
Portion réalisable au cours du prochain exercice	(81 759)	(127 880)
	2 243 535	2 324 481
Municipalités	195 529	225 306
Portion réalisable au cours du prochain exercice	(21 403)	(22 096)
	174 126	203 210

Ces créances portent intérêt à un taux équivalent à celui payé par la Société sur sa dette à long terme. Elles sont réalisables dans les délais suivants :

Études d'assainissement :	
Municipalités	5 ans
Gouvernement du Québec	25 ans
Études et travaux d'aqueduc et d'égout	10 ans
Travaux d'assainissement :	
Municipalités	20 ans
Gouvernement du Québec	25 ans

Les municipalités remboursent leurs créances à chaque période de paiement d'intérêt des obligations afférentes.

Le gouvernement rembourse, à la date d'échéance de l'obligation y afférente, la portion non amortie de ses créances.

Notes complémentaires

31 mars 2007

7. Fonds d'amortissement

La Société a constitué un fonds d'amortissement portant intérêt pour le remboursement de la dette à long terme, part des municipalités, à partir des remises périodiques de capital des municipalités. Les actifs du fonds d'amortissement sont déposés au ministère des Finances et ont généré un taux de rendement net moyen de 4,9716 % pour l'année terminée au 31 mars 2007.

Un rendement net garanti de 4,504 % sur l'encours moyen du placement du fonds d'amortissement a été accepté par la Société pour la période du 1er avril 2007 au 31 mars 2008.

L'avoir du fonds d'amortissement, au 31 mars 2007, se détaille comme suit :

	2007	2006
	(en milliers de dollars)	
ACTIF		
Encaisse	1	38
Intérêts courus à recevoir	1 513	1 154
Placement – Obligations	57 388	68 397
	58 902	69 589
PASSIF		
Frais de gestion à payer	-	(23)
Intérêts courus à payer	-	(21)
	-	(44)
AVOIR DU FONDS	58 902	69 545
Portion court terme du fonds d'amortissement	-	(12 420)
Placement long terme – fonds d'amortissement	58 902	57 125

Notes complémentaires

31 mars 2007

8. Dette à long terme

	2007	2006
	(en milliers de dollars)	
OBLIGATIONS ET EFFETS À PAYER (a)		
Années d'échéance		
2007	-	412 970
2008	213 289	209 725
2009	120 677	116 955
2010	323 612	308 543
2011	594 193	591 389
2012	116 903	-
1 à 5 ans	1 368 674	1 639 582
6 à 10 ans	1 188 528	944 749
11 à 20 ans	584	89 465
	2 557 786	2 673 796
EMPRUNTS TEMPORAIRES (b)	23 080	73 950
	2 580 866	2 747 746
VERSEMENTS ÉCHÉANTS EN DEÇÀ D'UN AN	(102 538)	(162 396)
	2 478 328	2 585 350

a. Le capital et les intérêts des obligations et des effets à payer sont garantis par le gouvernement du Québec. Il est prévu qu'à leur échéance, une grande partie de ces dettes sera refinancée à long terme. Un montant de 2 507 785 966 $ (2006 : 2 449 349 704 $) a été contracté auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec, entité sous contrôle commun.

b. Les emprunts temporaires non garantis par le gouvernement du Québec seront financés à long terme lorsque les modalités de financement auront été complétées. Ils portent un taux d'intérêt moyen d'environ 155 points de base inférieur au taux préférentiel des banques à charte canadiennes. Un montant de 23 080 000 $ (2006 : 73 950 000 $) a été contracté auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec, entité sous contrôle commun.

Notes complémentaires

31 mars 2007

8. Dette à long terme (suite)

Les taux d'intérêt sur les obligations et effets à payer présentés dans le tableau suivant tiennent compte du taux d'intérêt fixe contractuel des emprunts et des primes et frais d'émission qui s'y rattachent.

	2007	2006
	(en pourcentage)	
ANNÉES D'ÉCHÉANCE	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée
1 à 5 ans	5,63	5,94
6 à 10 ans	5,17	5,30
11 à 20 ans	4,89	4,77
Moyenne pondérée	5,41	5,67

9. Éventualités

En date de la préparation des états financiers, les réclamations et actions en justice de différents fournisseurs totalisent 735 000 $. La Société conteste ces litiges découlant de contrats d'exécution de travaux. Il est présentement impossible d'en évaluer précisément le dénouement et les montants qu'elle pourrait être appelée à verser, le cas échéant. Toutefois, une provision pour réclamations à payer a été estimée par la direction de la Société. Cette provision est incluse dans le poste charges à payer et frais courus des ouvrages réalisés. Tout montant que la Société pourrait être appelée à verser lors du règlement de ces litiges sera facturé au gouvernement du Québec pour le compte des municipalités et aux municipalités.

10. Opérations entre apparentés

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers et sont comptabilisées à la valeur d'échange.

États financiers

de l'exercice terminé le 31 mars 2007

Rapport de la direction

Les états financiers de la Société québécoise d'assainissement des eaux ont été dressés par la direction qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

La direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière.

Le vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer la direction pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

L'administrateur de la Société,

Michel Gagnon

Québec, le 11 mai 2007

Rapport du vérificateur

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Société québécoise d'assainissement des eaux au 31 mars 2007 et les états des résultats ainsi que des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2007, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,

Renaud Lachance, CA

Québec, le 11 mai 2007

Résultats

de l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007	2006
	(en milliers de dollars)	
PRODUITS		
Honoraires de gestion (note 3)	415	292
Produits financiers		
Gouvernement du Québec	132 119	148 332
Municipalités	14 130	17 838
Autres	3 133	845
	149 797	167 307
CHARGES		
Traitements et avantages sociaux (note 4)	236	210
Transport et communications	11	18
Services informatiques	15	44
Services professionnels, administratifs et autres	36	44
Entretien et réparations	2	1
Loyers	3	7
Fournitures	3	3
Règlement sur litige	144	-
Frais financiers (note 5)	149 347	166 980
	149 797	167 307

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Bilan

au 31 mars 2007

	2007	2006
	(en milliers de dollars)	
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	767	748
Débiteurs		
Gouvernement du Québec	46 664	50 507
Municipalités	4 075	5 447
Autres	62	13
Créances du gouvernement du Québec (note 6)	81 759	127 880
Créances des municipalités (note 6)	21 403	22 096
Frais payés d'avance	19	7
Portion court terme du fonds d'amortissement (note 7)	-	12 420
	154 749	219 118
Créances à long terme du gouvernement du Québec (note 6)	2 243 535	2 324 481
Créances à long terme des municipalités (note 6)	174 126	203 210
Ouvrages réalisés et non facturés	245	583
Placement long terme - fonds d'amortissement (note 7)	58 902	57 125
Autres éléments d'actifs	1 216	1 499
	2 632 773	2 806 016
PASSIF		
À court terme		
Charges à payer et frais courus (note 5)	51 484	56 594
Versements sur la dette à long terme (note 8)	102 538	162 396
	154 022	218 990
Charges à payer et frais courus des ouvrages réalisés	-	865
Dette à long terme (note 8)	2 478 328	2 585 350
Produits reportés	423	811
	2 632 773	2 806 016

Éventualités (note 9)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Administrateur de la Société

Flux de trésorerie

de l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007	2006
	(en milliers de dollars)	
Activités d'exploitation		
Rentrée de fonds - honoraires de gestion	27	97
Rentrée de fonds - produits financiers	154 630	173 910
Sortie de fonds - intérêts versés	(152 628)	(173 941)
Sortie de fonds - autres frais financiers	(1 122)	(1 841)
Sortie de fonds - frais d'administration	(874)	(330)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	33	(2 105)
Activités d'investissement		
Sommes imputées aux créances à long terme et aux ouvrages réalisés et non facturés	(677)	(191)
Encaissement des créances à long terme	157 860	139 292
Encaissement - fonds en fidéicommis	-	950
Encaissement - fonds d'amortissement	28 893	10 116
Acquisition de placement - fonds d'amortissement	(18 250)	(79 661)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	167 826	70 506
Activités de financement		
Remboursement des créditeurs et frais courus des ouvrages réalisés	(927)	(1 615)
Produit de la dette à long terme	299 097	263 379
Remboursement de la dette à long terme	(466 010)	(329 477)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(167 840)	(67 713)
Augmentation nette de l'encaisse	19	688
Encaisse au début	748	60
Encaisse à la fin	767	748

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes complémentaires

31 mars 2007

1. Identification et financement

La Société québécoise d'assainissement des eaux, personne morale au sens du Code civil, est constituée par loi spéciale (L.R.Q., chapitre S-18.2.1). Elle est une société sans but lucratif du gouvernement du Québec.

La Société facture le gouvernement du Québec pour le compte des municipalités et les municipalités pour les études et les travaux d'assainissement, d'aqueduc et d'égout qu'elle exécute et pour le financement de certains travaux municipaux.

En vertu d'une modification à la loi constitutive de la Société, entrée en vigueur le 1er mars 2007 (2006, chapitre 60), les affaires de la Société sont administrées par la personne que désigne le ministre des Affaires municipales et des Régions du Québec.

2. Conventions comptables

La préparation des états financiers de la Société, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Honoraires de gestion

Les honoraires de gestion sont établis selon un pourcentage du coût de réalisation des ouvrages d'assainissement, d'aqueduc et d'égout et autres travaux.

Facturation

Les honoraires de gestion à facturer pour la réalisation complète du mandat de la Société couvrent la période de réalisation des ouvrages ainsi que celle de la gestion et du financement du service de la dette relié à ces ouvrages.

Les honoraires de gestion sont facturés comme suit pour les ouvrages d'assainissement :

- en fonction des dépenses effectuées pour les études;
- selon une répartition uniforme sur la durée estimative de la réalisation des travaux (méthode des échéanciers) pour les travaux d'assainissement.

Pour les autres travaux, incluant ceux d'aqueduc et d'égout, les honoraires de gestion sont facturés selon un pourcentage du coût des travaux réalisés.

Notes complémentaires

31 mars 2007

2. Conventions comptables (suite)

Produits reportés

La Société ne peut établir précisément les honoraires de gestion réalisés annuellement en fonction de la durée totale de son mandat.

Par conséquent, l'excédent annuel des honoraires de gestion sur les frais nets d'opération est porté aux produits reportés ou, dans le cas contraire, un montant des produits reportés équivalent à l'excédent annuel des frais nets d'opération sur les honoraires de gestion facturés est alors viré aux produits de l'exercice.

Créances à long terme

Les créances à long terme, à être perçues des municipalités et du gouvernement du Québec pour le compte des municipalités, comprennent les charges effectuées pour la réalisation des ouvrages d'assainissement, d'aqueduc et d'égout ainsi que le financement de l'aménagement des berges et d'autres ouvrages d'assainissement réalisés par les municipalités, déductions faites des remboursements reçus.

Placement à long terme – Fonds d'amortissement

Les placements dans le fonds d'amortissement sont comptabilisés au coût.

Autres éléments d'actif

La prime et les frais d'émission de la dette à long terme sont reportés. Ces éléments sont amortis selon le taux effectif sur la durée de l'emprunt.

3. Honoraires de gestion

	2007	2006
	(en milliers de dollars)	
Honoraires facturés	27	97
Virement des produits reportés	388	195
	415	292

Notes complémentaires

31 mars 2007

4. Traitements et avantages sociaux

La valeur des salaires versés à deux employés, relevant du ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR) dans le cadre de services gracieux fournis à la Société, soit tous les services autres que la gestion du Fonds d'amortissement, n'est pas reflétée à ce poste. Toutefois, depuis le 15 décembre 2005, le coût des services fournis par les employés du MAMR pour la gestion du Fonds d'amortissement de la Société correspond à 0,075 % de l'encours moyen des actifs du Fonds d'amortissement. Ces frais sont soustraits du taux de rendement obtenu sur les actifs du Fonds d'amortissement.

5. Frais financiers

	2007	2006
	(en milliers de dollars)	
Intérêts sur obligations et effets à payer	141 026	163 676
Amortissement de l'escompte (prime) de la dette à long terme	317	(1 455)
Frais de garantie d'emprunt	250	1 122
Intérêts sur emprunts temporaires	4 621	2 792
Intérêts sur fonds d'amortissement crédités aux municipalités	3 133	845
	149 347	166 980

La charge d'intérêts de l'exercice relative aux emprunts contractés auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec, entité sous contrôle commun, s'élève à 131 297 067 $ (2006 : 140 133 111 $). Au 31 mars 2007, les intérêts courus à payer relativement à ces emprunts et inclus dans le poste charges à payer et frais courus, s'élevaient à 50 398 728 $ (2006 : 49 746 112 $).

Notes complémentaires

31 mars 2007

11. Juste valeur des instruments financiers

Placement à long terme – fonds d'amortissement

Au 31 mars 2007, la juste valeur du placement dans le fonds d'amortissement s'établissait à 58 493 553 $, compte tenu de l'actualisation des flux de trésorerie au cours du marché pour des titres de nature semblable quant à l'échéance et taux d'intérêt. Le placement, qui a une valeur comptable de 58 901 528 $, n'a pas été dévalué, car il est garanti par le gouvernement du Québec.

Dette à long terme

Au 31 mars 2007, la juste valeur de la dette à long terme s'établissait à 2 716 389 826 $ (2006 : 2 835 313 881 $), alors que la valeur comptable est de 2 557 785 966 $ (2006 : 2 673 796 174 $). La juste valeur a été établie par l'actualisation des flux de trésorerie au cours du marché pour des titres de nature semblable quant à l'échéance et taux d'intérêt, et en tenant compte que celle-ci inclut la juste valeur des instruments financiers dérivés.

La juste valeur des emprunts temporaires au 31 mars 2007 d'une somme de 23 080 000 $ (2006 : 73 950 000 $) correspond à la valeur comptable de ces titres étant donné leur court délai de renouvellement.

Créances à long terme

La juste valeur des créances à long terme et celle du placement long terme - fonds d'amortissement équivalent sensiblement à celle de la dette à long terme, soit 2 716 000 000 $ (2006 : 2 835 000 000 $), étant donné que ces créances sont assorties des mêmes conditions s'appliquant à celles de la dette à long terme.

Autres éléments d'actifs et passifs

La juste valeur de l'encaisse, des débiteurs et des charges à payer et frais courus équivaut à leur valeur comptable étant donné leur courte période d'échéance.

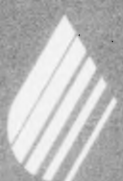

Société
québécoise
d'assainissement
des eaux

800, rue du Square-Victoria, bureau 3.10
C.P. 386, succ. Tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1J2

Téléphone : 514 873-7411
Télécopieur : 514 873-8257